

## LA RECHERCHE AERONAUTIQUE ET SPATIALE.

Compte tenu :

- de la nécessité de garantir l'avenir compétitif de l'industrie aéronautique et spatiale belge ;
- du rôle déterminant que doit assumer la R&D pour réaliser cet objectif ;
- du volume insuffisant de l'effort national consacré aux projets de recherche de caractère avancé, générateurs de progrès dans des domaines connexes et se situant donc en amont du développement de produits spécifiques ;
- de la nécessité de passer des tâches parcellaires à des missions plus nobles, déterminantes pour le déroulement des projets ;
- des carences dans la coordination des activités de recherche de nos laboratoires, surtout dans le domaine aéronautique ;
- du manque croissant de personnel scientifique et technique spécialisé dans les problèmes liés à l'aéronautique et à l'espace ;
- du caractère hautement souhaitable d'un programme de R&D aéronautique et spatial qui soit national, intégré et doté de moyens adéquats ;
- de l'existence de points forts scientifiques et techniques mentionnés dans ce rapport et sur lesquels un tel programme devrait s'appuyer ;
- du fait que les unités de recherche belges ont développé dès à présent un vaste réseau de coopérations et de synergies avec des organismes étrangers ;
- de la mise en oeuvre récente par la Communauté Européenne d'une action stratégique en matière de R&D aéronautique et des projets que nourrit cette Communauté visant une approche cohérente en matière spatiale, y compris la R&D ;

le BACAS présente les recommandations suivantes :

A. En général :

- Concentrer les efforts de R&D aéronautique et spatiale sur un nombre limité de points forts dont la liste figure dans le rapport ci-dessus, et au sein desquels on favorisera les recherches et les développements technologiques avancés et/ou génériques, tout en groupant les moyens et en favorisant les initiatives qui visent à multiplier les coopérations tant nationales qu'internationales.
- Aider les instituts de recherche à financer la part qui leur incombe dans les actions internationales.
- Valoriser et développer le potentiel intellectuel national apte à régénérer les effectifs scientifiques et techniques spécialisés dans les disciplines liées à l'aéronautique et à l'espace.
- Avec les partenaires internationaux, restreindre le plus possible les sous-traitances et les compensations non assorties d'un "juste retour technologique".

B. Pour l'aéronautique :

- S'accrocher en priorité aux programmes internationaux ambitieux - y compris les projets militaires - et comportant une fraction appréciable de R&D, ce qui suppose un accroissement significatif des moyens de celle-ci.

- Exploiter au mieux les possibilités offertes par le programme BRITE/EURAM/Aéronautique de la Communauté Européenne et par le programme EUCLIDE.
- Favoriser les actions nationales utiles au prépositionnement de l'industrie.

#### C. Pour le spatial :

- Préserver au cours des prochaines années le niveau prévu (4,5 milliards de FB en 1990 devant passer à 6 milliards en 1993) pour la participation aux activités de l'ASE (programme obligatoire et projets optionnels), tout en favorisant une collaboration plus marquée entre les industries d'une part et les universités et centres de recherche d'autre part et en améliorant la part dévolue aux activités scientifiques.
- Mettre en oeuvre un programme R&D défini au plan national, axé sur les points forts mentionnés ci-avant, doté d'une gestion concentrée et efficace, en prise directe sur les évolutions technologiques et d'un budget annuel adéquat, comme c'est le cas dans les autres pays engagés dans le domaine spatial.
- Ce programme devrait servir à des actions plurilatérales menées avec des organismes étrangers caractérisées par une haute valeur scientifique et de nature à favoriser le prépositionnement technologique et industriel.
- Assurer l'efficacité et la complémentarité des actions aéronautiques et spatiales. Cette tâche, dévolue essentiellement aux pouvoirs publics, visera à :
  - Assurer l'équilibre entre les diverses orientations et activités.
  - Simplifier et rationaliser la tutelle sur les actions tout en maintenant une coordination systématique entre les différents niveaux de décision (national, régional, etc...).
  - Développer des contacts réguliers triangulaires pouvoirs publics, industries/universités et centres de recherche afin d'éviter les doubles emplois et de mieux valoriser les capacités existantes.
  - Suivre et surtout évaluer les programmes en cours et les projets futurs pour en mesurer les effets.
  - Veiller dans les instances internationales, au juste retour technologique de haut niveau.

13 décembre 1989.